



# Assurances Sans Frontières

## L'ANNULATION DE VOYAGE

### 2 PRODUITS

- AU DEPART DE TOUS PAYS ET QUELQUE SOIT VOTRE NATIONALITE
- AU DEPART DE TOUS PAYS AVEC UNE RESIDENCE EN EUROPE OCCIDENTALE OU DANS LES DOM

### ANNULATION TOUS PAYS

GARANTIE	MONTANTS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Annulation de voyage</li></ul>	Maximum par personne : .....6.000 € Maximum par événement : .....20.000 € Franchise : ..... 50 € / pers.

### GARANTIES

La garantie prévoit le remboursement des frais d'annulation ou de modification de voyage, dans la limite des montants prévus au Synoptique des garanties, restés à la charge de l'Assuré et facturés par l'organisateur du voyage en application des conditions particulières de vente, déduction des taxes aériennes, des primes d'assurances et des frais de dossier, si l'Assuré ne peut partir pour une des raisons suivantes :

- Décès, accident ou maladie, accident ou maladie grave, hospitalisation :
  - de l'Assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles ou du tuteur légal de l'Assuré, ainsi que toute personne vivant habituellement avec lui.
  - de la personne qui l'accompagne au cours de son voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués sur la demande d'adhésion au contrat ou le bulletin d'inscription au voyage.

Si l'Assuré souhaite partir sans elle, la garantie prévoit le remboursement des frais supplémentaires d'hôtel entraînés par cette annulation dans la limite du montant des indemnités qui lui auraient été versées en cas d'annulation.

L'Assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

- Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours consécutifs.
- Etat de grossesse non connu au moment de l'inscription au voyage et contre indiquant le voyage par la nature même de celui-ci, grossesse pathologique, fausse-couche, interruption thérapeutique de grossesse, accouchement et leurs suites survenant avant le 8ème mois.
- Contre-indication et suite de vaccination.
- Dommages matériels importants, survenant à leur domicile ou leurs locaux professionnels dont ils sont propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement leur présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.



- Licenciement économique à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant l'achat du voyage.
- Convocation à une date se situant pendant le voyage prévu et non connue au moment de l'achat du voyage, ne pouvant être différée et nécessitant sa présence pour un motif administratif ci-dessous :
- convocation en vue de l'adoption d'un enfant,
- convocation en tant que témoin ou juré d'Assises,
- convocation pour une greffe d'organe.

Refus de visa touristique par les autorités du pays choisi pour le voyage, sous réserve qu'aucune demande n'ait été déposée au préalable et déjà refusée par ces autorités pour un précédent voyage et sous réserve que la demande de visa ait été effectuée dans les délais requis auprès des Autorités compétentes de ce pays.

- Départ manqué : si l'une des causes énumérées ci-dessus ou un accident imprévisible irrésistible et extérieur survenu dans un transport payant utilisé pour le pré acheminement de l'assuré n'entraîne qu'un retard, L'assureur donne à l'assuré la possibilité de rejoindre sa destination. Si le titre de transport de l'assuré n'est plus revalidable, L'assureur versera, sur justificatif, une indemnité égale au maximum à : 80 % du coût total du billet initial aller-retour de l'assuré pour les transports secs.

#### Barème Voyagiste

Montants des frais d'annulation du voyage contractuellement dus au voyagiste par son client et figurant aux conditions particulières de vente du voyagiste approuvées par le client lors de la signature de son bulletin d'inscription au voyage.

#### TARIFS

**3% DU PRIX DU VOYAGE (minimum 14€ par personne)**

**OPTION ASSISTANCE RAPATRIEMENT TOUS PAYS**

<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANTS en € TTC</b>	<b>FRAIS MEDICAUX ET ASSISTANCE</b>
<b>GARANTIES ASSISTANCE ET HOSPITALISATION</b>		<b>X</b>
Assistance aux personnes si maladie ou blessure		X
Contact médical		X
Transport / Rapatriement	Frais réels	X
Frais de prolongation de séjour (10 jours maxi)	60 €/nuit	X
Retour d'un accompagnant ou des membres de la famille bénéficiaires OU	(1)	X
Visite d'un proche: frais d'hôtel (7 jours maxi)	(1) et 60 €/nuit	
Remboursement des frais médicaux dont : - honoraires médicaux - frais de médicaments - frais d'ambulance - frais d'hospitalisation	30 000 €	X
Franchise	30 €	
Avance des frais d'hospitalisation	30 000 €	X
Franchise	30 €	
Prise en charge des soins dentaires d'urgence en cas d'accident	150 €	X
<b>ASSISTANCE EN CAS DE DECES</b>		<b>X</b>
Transport du défunt	Frais réels	X
Frais de cercueil nécessaires au transport	Frais réels	X
Retour anticipé en cas d'hospitalisation	(1)	X
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	(1)	X
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b>		<b>X</b>
Avance de la caution pénale	15 000 €	X
Prise en charge des honoraires d'avocat	3 000 €	X
Informations voyage/santé		X

(1) En train 1<sup>ère</sup> classe ou avion classe économique**TARIFS****12€ par personne jusqu'à 900€ et 1.50% au delà**



ANNULATION TOUS PAYS RESIDENTS EUROPEENS

	Limitation de garantie	PREMIUM	CONFORT	SUMMUM
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>				
Assistance aux personnes si maladie ou blessure		X		X
Contact médical				
Transport	Frais réels			
Retour des membres de la famille ou de deux accompagnants bénéficiaires ou	(1) (2)			
Présence hospitalisation (A/R + hôtel 10 nuits)	80 € / nuit			
<b>Accompagnement des enfants</b>				
<b>Remboursement complémentaire des frais médicaux – franchise : 30€</b>				
Zone 2 – Europe et Pays méditerranéens	75 000 €			
Zone 3 – Reste Monde	152 500 €			
Remboursement des soins dentaires	300 €			
<b>Avance des frais d'hospitalisation</b>				
Zone 2 – Europe et Pays méditerranéens	75 000 €			
Zone 3 – Reste Monde	152 500 €			
Prolongation de séjour de l'accompagnant bénéficiaire si hospitalisation (4 nuits)	80 € / nuit			
<b>Chauffeur de remplacement</b>				
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	(1) (2)			
Retour anticipé si hospitalisation garde d'enfant/handicapé ou remplaçant professionnel.	(1) (2)			
<b>Informations médicales</b>				
<b>Assistance en cas de décès</b>				
Transport	Frais réels	X		X
Frais de cercueil ou d'urne	2 300 €			
Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant bénéficiaire	(1) (2)			
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	(1) (2)			
Retour anticipé en cas de décès garde d'enfant/handicapé ou remplaçant professionnel.	(1) (2)			
Formalités décès (A/R + 2 nuits)	80 € / nuit			
<b>Assistance voyage</b>				
Avance de la caution pénale	15 300 €	X		X
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	3 100 €			
Retour en cas de sinistre au domicile	(1) (2)			
Mesures conservatoires en cas de sinistre au domicile	80 €			
Frais d'hébergement si domicile inhabitable au retour (2 nuits)	50 € / nuit			
<b>Transmission de messages urgents</b>				
<b>Envoi de médicaments</b>				
<b>Assistance vol, perte ou destruction des papiers</b>				
Avance de fonds	2 300 €			
<b>Informations voyage</b>				
Frais de recherche, de secours en mer et en montagne	15 245 €			
Frais de secours sur pistes balisées	Frais réels			
Retour anticipé en cas d'attentat				



	Limitation de garantie	PREMIUM	CONFORT	SUMMUM
<b>ANNULATION</b>			X	X
<b>MONTANT MAXIMUM DE LA GARANTIE</b>				
Nous garantissons les frais d'annulation pour cause de :	2 500 €/personne			
. Maladie grave, accident grave, décès,	Avec un maximum			
. Complications de grossesse,	de 4 600 €/an			
. Licenciement économique,				
. Octroi d'un emploi ou stage ANPE pour assuré inscrit au chômage,				
. Modification de congés par l'employeur,				
. Préjudices graves au domicile, à la résidence secondaire ou locaux professionnels (dommages excédant 2 500 €),				
. Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et à condition, que celui ci soit nécessaire pour se rendre sur le lieu de séjour,				
. Refus de visa par les Autorités du pays visité,				
. Convocation de l'assuré devant un tribunal, en tant que témoin, juré d'Assises ou en vue de l'adoption d'un enfant,				
. Franchise	30 €/ personne			
<b>BAGAGES</b>			X	X
Par personne	1 500 €			
Dont objets précieux	800 €			
. Franchise	50 €/valise			
<b>RETARD D'AVION</b>			X	X
Remboursement des frais engagés, consécutifs, au retard de l'avion	30 €/heure de retard/personne avec un maximum de 300 €			
. Franchise	2 heures			
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>			X	X
Dommages corporels	4 600 000 €			
Dommages matériels	460 000 €			
. Franchise	80 €/sinistre			
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>			X	X
Décès	100 000 €			
Invalidité Permanente Total	100 000 €			
. Franchise	10%			

**TARIFS (en € TTC) :**

	PREMIUM	CONFORT	SUMMUM
% du prix du voyage	1 %	3 %	4 %
Avec minimum de :	10 €	10 €	20 €



## BULLETIN D'ADHESION ANNULATION

<b>L'ASSURE :</b>	
Nom :	Prénom :
Né le :	Nationalité : <u>N° PASSEPORT :</u>
Profession :	
Adresse du pays de provenance :	
Tél :	
E-mail :	
Pays de destination :	
DATE DE DEPART : .. / .. / .....	DATE DE RETOUR : .. / .. / .....
<b>VOYAGISTE</b>	
PERSONNES VOUS ACCOMPAGNANT :	
PRIX TOTAL DES VOYAGES POUR TOUS LES PARTICIPANTS :	
<u>Formule choisie :</u>	
<input type="radio"/> TOUS PAYS ANNULATION 3% DU PRIX DU VOYAGE	TARIF : <u>(minimum 14€ par personne)</u>
<input type="radio"/> TOUS PAYS ASSISTANCE 1.25% DU PRIX DU VOYAGE	TARIF : <u>(minimum 14€ par personne)</u>
<b>TOUS PAYS RESIDENTS EUROPEENS</b>	
<input type="radio"/> PREMIUM	TARIF :
<input type="radio"/> CONFORT	TARIF :
<input type="radio"/> SUMMUM	TARIF :

Le présent contrat se compose des Dispositions Particulières et des Dispositions Générales. Le souscripteur reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte comme faisant partie du dit contrat. Le présent contrat prend effet à la date de validité indiquée et sous réserve que le paiement soit joint. La date de validité indiquée ne peut être antérieure à la date d'envoi (le cachet de la poste faisant foi).

Je certifie que toutes les déclarations ou réponses faites sont sincères et à ma connaissance complètes et exactes. Je déclare ne pas ignorer que, si dans l'appréciation du risque, la compagnie d'assurance a été induite en erreur par suite d'une fausse déclaration intentionnelle ou d'une réticence, mon adhésion sera annulée aux conditions prévues par le Code des Assurances. Je reconnais avoir pris connaissance du contrat.

La loi n°78.17 du 06/01/78 relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du service commercial d'Assurances Sans Frontières. Toutes les informations sont obligatoires pour que votre contrat puisse être effectif. Sauf refus formulé par courrier en précisant votre nom, prénom, adresse, n° de contrat et n° d'adhésion Assurances Sans Frontières, Assurances Sans Frontières se réserve le droit de céder ou d'utiliser vos coordonnées à des fins commerciales.

**Fait à : ..... le ..... / ..... / ..... Signature du souscripteur**

(Précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



**ASSURANCES SANS FRONTIERES**

500 Boulevard Lord Brougham  
 Domaine de la Croix des Gardes  
 06400 Cannes  
 Sarl au Capital de 45000€  
 ORIAS n°09 048 664  
 RCS CANNES 509 989 398